

COMPTES PUBLICS

1995-1996

Volume 3

**ÉTATS FINANCIERS
DES FONDS SPÉCIAUX
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**Année financière
terminée le 31 mars 1996**

HJ
9921
Z9
Q3
C738
1995/96,3
Ex. 01
QMDF

Québec 

9971
75
B3
1996
1996, 3
1997
1997

COMPTES PUBLICS

1995-1996

Publiés conformément aux
dispositions de l'article 71
de la Loi sur l'administration
financière (L.R.Q., c. A-6)



Volume 3

**ÉTATS FINANCIERS
DES FONDS SPÉCIAUX
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**Année financière
terminée le 31 mars 1996**

Ann. 197-01-09

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-25838-X (Édition complète)
ISBN 2-550-25836-3 (Volume 3)

Dépôt légal - 4^e trimestre 1996
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1996	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	PAGE
Fonds administrés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et Rapport du Vérificateur	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	7
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et Rapport du Vérificateur	Emploi	11
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels et Rapport du Vérificateur	Justice	(*)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	(*)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	(*)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	(*)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	(*)
Fonds de développement international et Rapport du Vérificateur	Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles	14
Fonds de financement et Rapport du Vérificateur	Finances	19
Fonds de la formation à distance et Rapport du Vérificateur	Éducation	25
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger et Rapport du Vérificateur	Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles	31
Fonds de la réforme du cadastre québécois et Rapport du Vérificateur	Ressources naturelles	38
Fonds de l'industrie des courses de chevaux et Rapport du Vérificateur	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	43
Fonds des cautionnements des agents de voyages et Rapport du Vérificateur	Justice	45
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et Rapport du Vérificateur	Finances	50

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1996	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	PAGE
Fonds des pensions alimentaires et Rapport du Vérificateur	Sécurité du revenu et Condition féminine	54
Fonds des registres du ministère de la Justice et Rapport du Vérificateur	Justice	(*)
Fonds des services de santé et Rapport du Vérificateur	Finances	59
Fonds des services gouvernementaux et Rapport du Vérificateur	Conseil du trésor	(*)
Fonds d'information géographique et foncière et Rapport du Vérificateur	Ressources naturelles	62
Fonds du Bureau de la statistique du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	67
Fonds en fidéicomis et Rapport du Vérificateur	Finances	71
Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre et Rapport du Vérificateur	Emploi	(*)
Fonds spécial olympique et Rapport du Vérificateur	Finances	73

(*) États financiers non disponibles à la date de publication.

ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1996

FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1 et P-30)
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE
REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
REVENUS		
Primes	95 623 \$	94 232 \$
Revenus de placements (note 3)	265 717	159 962
	<u>361 340</u>	<u>254 194</u>
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	126 523	404 091
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	234 817	(149 897)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 190 779	2 340 676
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>2 425 596 \$</u>	<u>2 190 779 \$</u>

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Encaisse	1 744 \$	1 966 \$
À recevoir du Fonds en fidéicomis (note 5)	184 000	
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue et intérêts courus	71 291	120 974
Dépôts à participation (note 4)	2 241 809	2 515 702
	<u>2 498 844 \$</u>	<u>2 638 642 \$</u>
PASSIF		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Réclamation en exécution de garantie à payer	73 248 \$	404 091 \$
Primes perçues d'avance		43 772
Solde du fonds	2 425 596	2 190 779
	<u>2 498 844 \$</u>	<u>2 638 642 \$</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 5)		
POLICES DE GARANTIE (note 6)		

Pour la Régie,
Jean-Yves Lavoie
André F.J. Scott

FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre les fonds suivants: le Fonds d'assurance-garantie et le Fonds en fidéicomis.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Polices de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

Fonds en fidéicomis

Le Fonds en fidéicomis résulte de l'application par la Régie de l'article 4 du Règlement sur la police de garantie du paiement du lait et de la crème édicté en vertu de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

Lorsque la Régie n'est pas satisfaite de la solvabilité d'un marchand, elle peut exiger de celui-ci d'autres conditions qu'elle juge nécessaires pour assurer le paiement du lait et de la crème livrés à ce marchand de lait par les producteurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des fonds administrés par la Régie ont été préparés par la direction, selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Fonds d'assurance-garantie

Les opérations relatives au Fonds d'assurance-garantie sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues.

Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration des fonds administrés par la Régie

Les frais d'administration de ces fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	1996	1995
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	245 213 \$	169 753 \$
Dépôt à vue	3 682	5 466
Gain (perte) sur aliénation d'unités de participation	16 822	(15 257)
	265 717 \$	159 962 \$

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	1996	1995
Nombre d'unités	2 695	3 031
Valeur marchande par unité	861,71 \$	823,28 \$
Coût d'acquisition des unités	2 241 809 \$	2 515 702 \$
Valeur marchande des unités	2 322 325 \$	2 495 366 \$

5. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Le ministère des Finances détient en fidéicomis, pour le compte de la Régie, un montant de 20 000 \$ déposé par un centre régional de grains aux fins de garantir leur solvabilité.

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

Solde au début		219 000 \$
Réclamation en exécution de garantie:		
Païement par le Fonds d'assurance-garantie	(184 000) \$	
Païement par le Fonds en fidéicomis	(15 000)	(199 000)
Solde à la fin		20 000 \$

Le solde du fonds est représenté par:

Placements - au coût	204 000 \$
Dû au Fonds d'assurance-garantie	(184 000)
	20 000 \$

6. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au cours de l'exercice ont totalisé 372 M\$ (364 M\$ exercice 1994-1995).

FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde de ce Fonds de l'année financière terminée à cette date. J'ai aussi vérifié l'évolution du solde du Fonds en fidéicomis, administré par la Régie, tel que présenté à la note 5. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Selon les conventions comptables du Fonds d'assurance-garantie, les réclamations des producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. La Régie n'a pas évalué les pertes éventuelles relativement à ces réclamations. Je n'ai donc pu vérifier si une provision pour réclamations éventuelles aurait dû être comptabilisée. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés au passif du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 1996 ainsi qu'aux dépenses, à l'excédent des revenus sur les dépenses et au solde de ce Fonds pour l'année financière terminée à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier la provision pour réclamations éventuelles mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds administrés par la Régie au 31 mars 1996, ainsi que les résultats des opérations du Fonds d'assurance-garantie et l'évolution de la situation financière de ces fonds pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,
Jacques Henrichon, C.A.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 juin 1996

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(L.Q., 1995, c. 66)**

**REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996**

	1996
REVENUS	
Contribution de la Société des loteries du Québec (note 3)	9 440 552 \$
DÉPENSES DE TRANSFERT	
Carrefours Jeunesse-Emploi	1 394 537
Organismes communautaires	
Corporations de développement communautaire	362 500
Tables de concertation des groupes de femmes	136 000
Maisons de jeunes	78 000
Projets spécifiques d'intervention	359 623
	2 330 660
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 4)	964 335
	3 294 995
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1996	6 145 557 \$

**BILAN
au 31 mars 1996**

	1996
ACTIF	
À court terme	
Avances au Fonds consolidé du revenu	6 283 659 \$
Immobilisations (note 5)	58 376
	6 342 035 \$
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	196 478 \$
EXCÉDENT	6 145 557
	6 342 035 \$
ENGAGEMENTS (note 6)	

Byrne Amyot
Sous-ministre associé au Secrétariat
à l'action communautaire autonome

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 mars 1996****1. CONSTITUTION ET OBJET**

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, constitué en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec (1995, chapitre 66), a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire.

Ce Fonds est administré par le ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité.

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie du Fonds. Ces intérêts sont versés au Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses et excédent.

Les activités du Fonds ont débuté le 1^{er} avril 1995.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Dépenses de transfert

Les aides financières accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de protocoles d'entente.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations de 1 000 \$ et plus, sur la base d'une unité distincte, sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif selon les taux suivants:

Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique et bureautique	30%

3. REVENUS

En vertu de l'article 2 de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec (1995, chapitre 66), la Société des loteries du Québec verse au Fonds une somme correspondant à 5 % du bénéfice net réalisé au cours de son exercice financier précédent relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1996
Traitements et avantages sociaux	619 579 \$
Services de transport et de communication	90 933
Services professionnels et administratifs	39 912
Loyers et location d'équipement	60 206
Entretien et réparations	37 063
Fournitures	19 956
Matériel et équipement	18 371
Frais financiers	52 650
Amortissement des immobilisations	24 430
Autres	1 235
	964 335 \$

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier de bureau	4 119 \$	824 \$	3 295 \$
Équipement informatique et bureautique	78 687	23 606	55 081
	<u>82 806 \$</u>	<u>24 430 \$</u>	<u>58 376 \$</u>

6. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé par protocoles d'entente de trois ans à soutenir financièrement les carrefours jeunesse-emploi, les corporations de développement communautaire et les tables de concertation des groupes de femmes. Le solde des engagements au 31 mars 1996 s'établit à 11 202 595 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des trois prochaines années financières en vertu de ces protocoles d'entente se détaillent comme suit:

1997	4 890 881 \$
1998	4 695 965
1999	1 615 749

7. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux frais d'administration de l'année financière s'élèvent à 26 914 \$. Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
 Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 29 mai 1996

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
(L.R.Q., c. M-21.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
CONTRIBUTIONS AUX PROJETS		
Agence canadienne de développement international (ACDI)	622 170 \$	747 760 \$
Ministère des Relations internationales	746	40 971
	<u>622 916</u>	<u>788 731</u>
COÛTS DES PROJETS		
Traitements et avantages sociaux	303 918	308 051
Services de transport et de communication	63 845	91 696
Matériel et équipement	61 809	60 737
Fournitures	3 662	6 609
Services professionnels et autres	107 046	242 948
	<u>540 280</u>	<u>710 041</u>
	-----	-----
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	15 737	52 896
Services de transport		11 606
Fournitures	1 878	2 287
Messagerie et communications	9 167	9 936
Loyers	38 094	49 928
Amortissement des immobilisations	3 556	4 554
	<u>68 432</u>	<u>131 207</u>
	-----	-----
	<u>608 712</u>	<u>841 248</u>
EXCÉDENT DES CONTRIBUTIONS SUR LES COÛTS	14 204	(52 517)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>21 882</u>	<u>74 399</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>36 086 \$</u>	<u>21 882 \$</u>

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	228 938 \$	820 292 \$
Débiteurs	782	82 199
Avances au maître d'oeuvre d'un projet	6 499	
Frais payés d'avance		1 866
	<u>236 219</u>	<u>904 357</u>
Immobilisations (note 3)		3 556
	<u>236 219 \$</u>	<u>907 913 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	78 542 \$	372 747 \$
Revenus perçus d'avance	16 499	408 192
	<u>95 041</u>	<u>780 939</u>
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	<u>105 092</u>	<u>105 092</u>
	200 133	886 031
EXCÉDENT	36 086	21 882
	<u>236 219 \$</u>	<u>907 913 \$</u>

Bernard Gayraud
Administrateur du Fonds de développement
international

Michelle Bussièrès
Sous-ministre des Relations internationales

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
OPÉRATIONS ET EXCÉDENT PAR PROJET
de l'année financière terminée le 31 mars 1996**

	Thaïlande*	Tunisie**	Total
CONTRIBUTIONS AUX PROJETS			
Agence canadienne de développement international (ACDI)	619 834 \$	2 336 \$	622 170 \$
Ministère des Relations internationales		746	746
	<u>619 834</u>	<u>3 082</u>	<u>622 916</u>
COÛTS DES PROJETS			
Traitements et avantages sociaux	303 918		303 918
Services de transport et de communication	63 845		63 845
Matériel et équipement	61 809		61 809
Fournitures	3 662		3 662
Services professionnels	103 964	3 082	107 046
	<u>537 198</u>	<u>3 082</u>	<u>540 280</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION			
Traitements et avantages sociaux	15 737		15 737
Services de transport			
Fournitures	1 878		1 878
Messagerie et communications	9 167		9 167
Loyers	38 094		38 094
Amortissement des immobilisations	3 556		3 556
	<u>68 432</u>		<u>68 432</u>
	<u>605 630</u>	<u>3 082</u>	<u>608 712</u>
EXCÉDENT DES CONTRIBUTIONS SUR LES COÛTS	14 204		14 204
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PROJETS ACTIFS AU DÉBUT	103 818	(6 003)	97 815
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PROJETS ACTIFS À LA FIN	<u>118 022 \$</u>	<u>(6 003) \$</u>	112 019
DÉFICIT DES PROJETS TERMINÉS			<u>(75 933)</u>
EXCÉDENT À LA FIN			<u>36 086 \$</u>

* Projet de développement de petites et moyennes entreprises en Thaïlande.

** Projet de développement agricole intégré de la Vallée d'Ain Draham en Tunisie dont la gérance est confiée à un maître d'oeuvre.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement international, fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (L.R.Q., chapitre M-21.1), a pour objet la gestion et le financement de projets de développement financés, en tout ou en partie, par des organismes de développement international dans le cadre d'ententes internationales ou intergouvernementales.

Ce Fonds est administré par le ministre des Relations internationales. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu. Ces intérêts ne sont pas présentés dans l'état des opérations.

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	20 %

Les acquisitions de matériel et d'équipement faites dans le cadre des projets sont portées aux opérations de l'année financière.

3. IMMOBILISATIONS

	1996		1995
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net
Équipement informatique	8 564 \$	8 564 \$	1 856 \$
Mobilier de bureau	8 500	8 500	1 700
	<u>17 064 \$</u>	<u>17 064 \$</u>	<u>3 556 \$</u>

4. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1996	1995
Solde dû à la suite du transfert de certains actifs et passifs du gouvernement du Québec, sans intérêt et sans modalités de remboursement	<u>105 092 \$</u>	<u>105 092 \$</u>

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**
31 mars 1996

5. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élevèrent à 4 229 \$ (1995: 4 956 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1995 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1996.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement international du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 4 août 1996

FONDS DE FINANCEMENT
(L.R.Q., c. A-6)

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
REVENU NET (PERTE NETTE) D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	407 148	342 090
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	20 615	19 542
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	(402 803)	(343 655)
Amortissement des escomptes et primes sur avances du Fonds consolidé du revenu	(25 554)	(19 457)
Intérêts sur placements temporaires	685	242
	<u>91</u>	<u>(1 238)</u>
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission de prêts imputés aux emprunteurs	5 348	2 830
Frais d'émission sur avances du Fonds consolidé du revenu	(714)	(137)
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	1 387	621
Perte nette de change	(1)	
	<u>6 020</u>	<u>3 314</u>
	<u>6 111</u>	<u>2 076</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	946	836
Services professionnels, administratifs et autres	97	84
Service de transport et de communication	15	16
Loyers	173	173
Amortissement des immobilisations	20	19
Autres	9	7
	<u>1 260</u>	<u>1 135</u>
REVENU NET	<u>4 851</u>	<u>941</u>

EXCÉDENT

de l'année financière terminée le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
SOLDE AU DÉBUT	6 984	6 043
Revenu net	4 851	941
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu	(6 000)	
SOLDE À LA FIN	<u>5 835</u>	<u>6 984</u>

FONDS DE FINANCEMENT

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	4 851	941
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(20 615)	(19 542)
Amortissement des escomptes et primes sur avances du Fonds consolidé du revenu	25 554	19 457
Amortissement des immobilisations	20	19
	9 810	875
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(44 161)	(12 174)
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(34 351)	(11 299)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances du Fonds consolidé du revenu	4 055 534	4 060 986
Remboursement d'avances du Fonds consolidé du revenu	(2 901 255)	(3 330 571)
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu	(6 000)	
Liquidités provenant des activités de financement	1 148 279	730 415
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(4 604 372)	(4 400 484)
Remboursement de prêts	3 490 572	3 665 505
Acquisitions d'immobilisations	(5)	(15)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 113 805)	(734 994)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	123	(15 878)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	295	16 173
LIQUIDITÉS À LA FIN	418	295

Les liquidités du Fonds comprennent l'encaisse.

FONDS DE FINANCEMENT**BILAN**

au 31 mars 1996

(en milliers de dollars)

	1996	1995
ACTIF		
Prêts (note 3)	6 083 793	4 949 378
Intérêts courus sur prêts	165 045	133 210
	<u>6 248 838</u>	<u>5 082 588</u>
Encaisse	418	295
Débiteurs	2 575	1 519
Immobilisations (note 4)	16	31
Frais reportés - escomptes et primes sur avances du Fonds consolidé du revenu	14 761	10 113
Frais d'émission reportés	258	304
	<u>6 266 866</u>	<u>5 094 850</u>
PASSIF		
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 5)	6 093 259	4 938 980
Intérêts courus sur avances du Fonds consolidé du revenu	165 240	147 342
Créditeurs	32	30
Revenus reportés	2 500	1 514
	<u>6 261 031</u>	<u>5 087 866</u>
EXCÉDENT	5 835	6 984
	<u>6 266 866</u>	<u>5 094 850</u>

ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 7)

Jacques Poirier
Administrateur du Fonds de financement

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DE FINANCEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Le Fonds de financement est un fonds spécial institué par la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6).

Le Fonds a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le Gouvernement et versées au Fonds, de faire des prêts à des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, à des entreprises du Gouvernement, à d'autres organismes déterminés par le Gouvernement et à des fonds spéciaux.

Ce Fonds est administré par le ministre des Finances. Les modes de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont prévus dans sa loi constitutive.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

Le Fonds impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par le Gouvernement sur les emprunts qu'il effectue pour le compte du Fonds de financement. Le Fonds impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Les montants des frais imputés sont déterminés annuellement par le ministre des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipements informatiques	20 %
Logiciels	33 1/3 %

3. PRÊTS

	1996	1995
Emprunteurs		
Commissions scolaires	1 414 169	1 145 114
Collèges d'enseignement général et professionnel	252 337	255 577
Établissements régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5)		
Corporation d'hébergement du Québec	1 036 362	760 875
Autres	663 504	377 452
Établissements universitaires	136 753	50 003
Fonds spéciaux	16 246	16 036
Entreprises et organismes du Gouvernement	2 564 422	2 344 321
	<u>6 083 793</u>	<u>4 949 378</u>

Les échéances et les taux d'intérêts sur les prêts consentis par le Fonds sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du Fonds consolidé du revenu à cette fin.

Le solde à amortir au cours des années subséquentes des escomptes et primes sur prêts est de 12 899 912 \$ au 31 mars 1996 (8 099 099 \$ au 31 mars 1995).

FONDS DE FINANCEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996
(en milliers de dollars)

4. IMMOBILISATIONS

	1996			1995
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	9	8	1	2
Équipements informatiques	93	78	15	28
Logiciels	12	12		1
	114	98	16	31

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	1996	
	Montant	Taux (%)
1997	261 918	Autres (1)
1997	154 287	9,375; 9,85 et variable *
1998	908 943	8,00; 8,50; 9,375 et variable *
1999	115 086	5,25; 9,375 et variable *
2000	1 120 236	6,00; 8,50; 8,89; 9,375;
2001	582 147	6,97; 7,153; 7,25; 9,375;
		10,00 et variable *
2002	726 234	7,22; 9,31; 9,375; 10,24;
		10,25 et variable *
2003	596 576	7,00; 7,50; 7,599; 7,60; 7,61;
		9,10; 9,25; 9,375;
2004-2008	1 435 479	6,00; 6,29; 7,50; 8,66; 9,00;
		9,375; 9,50; 9,75
2009-2013	11 220	9,375
2004-2018	11 220	9,375
2019-2023	169 913	9,375
	6 093 259	

* Taux des acceptations bancaires plus ou moins un pourcentage variant entre 0,037 et 0,39.

(1) Les avances à court terme portent intérêt à des taux variant de 4,97 % à 6,31 %.

FONDS DE FINANCEMENT**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)****31 mars 1996**

(en milliers de dollars)

6. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations défrayées par le Fonds et imputées aux résultats de l'année financière, s'élèvent à 38 716 \$ (1995: 33 411 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Conformément à une décision du gouvernement du Québec en date du 29 mai 1996, un montant de 3 000 000 \$ provenant des surplus accumulés a été versé au Fonds consolidé du revenu le 3 juin 1996.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 11 juillet 1996

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE
(L.R.Q., c. M-15)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
REVENUS		
Inscriptions aux cours	12 717 \$	287 998 \$
Correction et tutorat	487	217 766
Ventes de matériel didactique	1 027 470	1 103 818
Ententes	157 689	162 241
Redevances	23 814	56 608
Autres	203 927	161 950
	<u>1 426 104</u>	<u>1 990 381</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES (note 6)	<u>531 212</u>	<u>641 658</u>
REVENU BRUT	<u>894 892</u>	<u>1 348 723</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	1 598 219	2 233 397
Services de transport et de communication	110 536	304 557
Services professionnels et administratifs	817 315	798 137
Loyer	325 009	333 858
Location d'équipement	6 006	8 682
Entretien et réparations	26 970	24 675
Fournitures	17 407	25 756
Matériel et équipement	4 505	1 151
Frais financiers	6 956	10 395
Amortissement des immobilisations	20 748	35 456
Créances douteuses	27 409	40 978
Perte sur cession des immobilisations	10 427	
Radiation de matériel didactique	291 375	70 498
	<u>3 262 882</u>	<u>3 887 540</u>
PERTE AVANT SUBVENTION	<u>2 367 990</u>	<u>2 538 817</u>
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		<u>3 890 000</u>
(PERTE NETTE) REVENU NET	<u>(2 367 990) \$</u>	<u>1 351 183 \$</u>

DÉFICIT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 459 053 \$	1 107 870 \$
(Perte nette) Revenu net	(2 367 990)	1 351 183
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu	(800 000)	
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	<u>(708 937) \$</u>	<u>2 459 053 \$</u>

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Revenu net	(2 367 990) \$	1 351 183 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	20 748	35 456
Perte sur cession d'immobilisations	10 427	
	(2 336 815)	1 386 639
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	386 584	781 308
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(1 950 231)	2 167 947
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(37 638)	(15 214)
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu	(800 000)	
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(837 638)	(15 214)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(5 323)	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(2 793 192)	2 152 733
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 899 331	1 746 598
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 106 139 \$	3 899 331 \$

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	106 139 \$	1 199 331 \$
Placements temporaires - au coût	1 000 000	2 700 000
Débiteurs	165 443	560 873
Frais payés d'avance		10 738
Stocks	616 389	837 162
	<u>1 887 971</u>	<u>5 308 104</u>
Immobilisations (note 4)	32 140	57 992
	<u>1 920 111 \$</u>	<u>5 366 096 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	126 440 \$	257 570 \$
Dû au gouvernement du Québec	295 862	170 090
Revenus reportés		234 999
Versement sur la dette à long terme (note 5)	14 979	16 322
	<u>437 281</u>	<u>678 981</u>
Dette à long terme (note 5)	2 191 767	2 228 062
	<u>2 629 048</u>	<u>2 907 043</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(708 937)	2 459 053
	<u>1 920 111 \$</u>	<u>5 366 096 \$</u>

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 3)

ÉVENTUALITÉ (note 8)

ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 9)

Jean Bouchard
 Directeur de la programmation budgétaire
 du ministère de l'Éducation

Pierre Lucier
 Sous-ministre de l'Éducation

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de la formation à distance, fonds spécial institué par la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., chapitre M-15), a pour objet le financement de biens et services reliés à la formation à distance. Le ministre de l'Éducation peut fournir, dans les domaines de sa compétence et moyennant considération, à toute personne ou organisme, des services reliés à la formation à distance. Il peut également fournir, à la demande d'un autre ministre, dans les domaines de compétence de ce dernier et moyennant considération, les mêmes services à toute personne ou organisme.

Ce Fonds est administré par le ministre de l'Éducation. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu. Ces intérêts ne sont pas présentés dans l'état des opérations.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen.

Le coût du stock de matériel didactique ne comprend que les coûts directs d'impression et n'inclut pas les coûts de conception, de développement et de rédaction des cours.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement dont le coût unitaire est de moins de 1 000 \$ sont imputées aux opérations alors que celles dont le coût unitaire dépasse 1 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants:

	Taux
Équipement de bureautique et d'informatique	20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Logiciels	33 1/3 %

3. CESSATION DES OPÉRATIONS

Le Fonds de la formation à distance a cessé ses opérations le 31 mars 1996 et les activités du Fonds ont été transférées à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD). En vertu d'un protocole d'entente signé en mars 1996, le matériel didactique a été vendu pour un prix global correspondant à sa valeur comptable au 31 mars 1996 et les équipements de bureau et audiovisuels et l'ameublement des postes de travail sont cédés gratuitement au ministère de l'Éducation.

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

4. IMMOBILISATIONS

	1996		1995	
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureautique et d'informatique	553 929 \$	521 860 \$	32 069 \$	57 060 \$
Mobilier et équipement de bureau	361 247	361 176	71	932
Logiciels	35 545	35 545		
	<u>950 721 \$</u>	<u>918 581 \$</u>	<u>32 140 \$</u>	<u>57 992 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

	1996	1995
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, dont les modalités de paiement ne sont pas encore déterminées par le Gouvernement	2 191 767 \$	2 191 767 \$
Emprunt commercial garanti par l'équipement		19 247
Autre dette	14 979	33 370
	<u>2 206 746</u>	<u>2 244 384</u>
Versement échéant en deçà d'un an	14 979	16 322
	<u>2 191 767 \$</u>	<u>2 228 062 \$</u>

6. COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

	1996	1995
Stock au début	831 438 \$	844 418 \$
Achats de matériel didactique	607 538	699 176
Radiation de matériel didactique	(291 375)	(70 498)
Stocks à la fin	(616 389)	(831 438)
	<u>531 212 \$</u>	<u>641 658 \$</u>

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière terminée le 31 mars 1996 s'élèvent à 72 974 \$ (1995: 109 001 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**
31 mars 1996

8. ÉVENTUALITÉ

Une poursuite totalisant 84 257 \$ a été intentée contre le Fonds relativement à une réclamation intentée en Cour supérieure par un fournisseur du Fonds.

À l'égard de cette éventualité, le Fonds n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter et, le cas échéant, le paiement sera assumé à même les liquidités du Fonds.

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date de préparation des états financiers, les actifs du Fonds sont en voie de réalisation et les passifs à court terme sont en cours de règlement. Les liquidités résultant de ces transactions seront appliquées en déduction de la dette à long terme.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1995 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1996.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la formation à distance au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 19 juillet 1996

**FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER
(L.R.Q., c. M-21.1)**

**OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996**

	1996	1995
REVENUS		
Ministère des Relations internationales		
Biens et services rendus - net	12 759 414 \$	12 009 713 \$
Prise en charge des coûts afférents à la fermeture des délégations	1 808 568	
Recouvrement de taxes		238 364
Autres	23 724	58 669
	<u>14 591 706</u>	<u>12 306 746</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Location d'espaces	8 897 429	8 440 360
Exploitation	1 040 301	1 043 993
Mobilier	70 290	108 845
Équipement	59 935	49 623
Entretien et réparations	146 021	132 428
Aménagement	105 251	109 120
Traitements et avantages sociaux	297 080	345 749
Déplacements	22 059	25 329
Honoraires professionnels	127 074	94 915
Poste, messagerie et communications	19 511	18 430
Frais financiers	643 079	687 149
Autres dépenses	102 768	143 862
Amortissement des immobilisations	1 264 316	1 103 331
Frais relatifs aux fermetures de délégations		
Provision relative à la résiliation de baux	1 480 900	
Réduction de valeur d'immobilisations	310 513	
	<u>14 586 527</u>	<u>12 303 134</u>
REVENU NET	5 179	3 612
EXCÉDENT AU DÉBUT	21 226	17 614
EXCÉDENT À LA FIN	<u>26 405 \$</u>	<u>21 226 \$</u>

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	5 179 \$	3 612 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 264 316	1 103 331
Réduction de valeur d'immobilisations	310 513	
Gain sur aliénations d'immobilisations	(7 402)	(25 585)
	1 572 606	1 081 358
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(1 158 281)	622 173
Liquidités provenant des activités d'exploitation	414 325	1 703 531
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(1 134 227)	(1 149 108)
Avances du Fonds consolidé du revenu	1 150 000	300 000
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	15 773	(849 108)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(645 378)	(853 591)
Produit d'aliénations d'immobilisations	20 820	100 191
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(624 558)	(753 400)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(194 460)	101 023
ENCAISSE AU DÉBUT	220 026	119 003
ENCAISSE À LA FIN	25 566 \$	220 026 \$

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	25 566 \$	220 026 \$
Débiteurs (note 3)	2 521 838	951 142
Frais payés d'avance	119 705	120 824
	<u>2 667 109</u>	<u>1 291 992</u>
Oeuvres d'art	51 198	51 198
Immobilisations (note 4)	10 707 701	11 650 570
	<u>13 426 008 \$</u>	<u>12 993 760 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	2 035 538 \$	1 569 458 \$
Revenus perçus d'avance		54 784
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 6)	1 650 000	500 000
Versements sur la dette à long terme (note 7)	1 124 299	1 156 985
	<u>4 809 837</u>	<u>3 281 227</u>
Dette à long terme (note 7)	8 589 766	9 691 307
	<u>13 399 603</u>	<u>12 972 534</u>
EXCÉDENT	26 405	21 226
	<u>13 426 008 \$</u>	<u>12 993 760 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

Jean Lefebvre
Administrateur du Fonds de la gestion des
immeubles du Québec à l'étranger

Michelle Bussièrès
Sous-ministre des Relations internationales

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger, fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (L.R.Q., chapitre M-21.1), a pour objet de gérer et de financer les biens et services fournis par le ministre aux représentations du Québec à l'étranger.

Ce Fonds est administré par le ministre des Affaires internationales. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive.

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Recouvrement de taxes

Les recouvrements de taxes de pays étrangers sont inscrits dans l'exercice au cours duquel les réclamations produites sont acceptées.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres acquisitions sont inscrites à leur coût d'acquisition. Les oeuvres d'art sont réparties dans l'ensemble des délégations et résidences officielles du Québec à l'étranger.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les achats de meubles dont le coût est de plus de 5 000 \$ sont capitalisés. Les travaux d'aménagement et d'améliorations locatives excédant 100 000 \$ sont également capitalisés.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	<u>Méthode et taux</u>
Bâtiments	Amortissement à intérêts composés mensuellement (dotation croissante) au taux de 10 % d'une durée de 25 ans
Aménagement des bâtiments	Amortissement à intérêts composés mensuellement (dotation croissante) au taux de 10 % d'une durée de 10 ans
Améliorations locatives	Amortissement à intérêts composés mensuellement (dotation croissante) au taux de 10 % sur la durée du bail jusqu'à un maximum de 10 ans
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire au taux de 20 %
Véhicules motorisés	Amortissement linéaire au taux de 20 %

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises étrangères

Les achats acquittés au cours de l'année financière ainsi que les avances aux délégations sont convertis au taux de change prévalant à la date du transfert des fonds requis pour effectuer les transactions. Les créiteurs sont convertis au taux de change prévalant à la date du bilan.

3. DÉBITEURS

	1996	1995
Ministère des Relations internationales		
Biens et services rendus	289 155 \$	556 754 \$
Coûts afférents à la fermeture de délégations	1 808 568	
Avances aux délégations	80 239	57 501
Autres	343 876	336 887
	<u>2 521 838 \$</u>	<u>951 142 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	1996		1995	
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	1 807 422 \$		1 807 422 \$	1 807 422 \$
Bâtiments	3 110 609	142 797 \$	2 967 812	3 008 323
Aménagement des bâtiments	3 394 813	713 294	2 681 519	2 958 982
Améliorations locatives *	2 935 949	1 259 860	1 676 089	2 304 060
Mobilier	1 214 380	801 957	412 423	631 207
Équipement	2 185 281	1 105 282	1 079 999	790 094
Véhicules motorisés	271 290	188 853	82 437	150 482
	<u>14 919 744 \$</u>	<u>4 212 043 \$</u>	<u>10 707 701 \$</u>	<u>11 650 570 \$</u>

* L'amortissement cumulé comprend une réduction de valeur de 310 513 \$.

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1996	1995
Fournisseurs et frais courus	554 638 \$	1 569 458 \$
Provision relative à la résiliation de baux	1 480 900	
	<u>2 035 538 \$</u>	<u>1 569 458 \$</u>

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1996	1995
Avances portant intérêt au taux préférentiel bancaire, sans modalités de remboursement, échéant le 31 mars 1997 et remboursables par anticipation	<u>1 650 000 \$</u>	<u>500 000 \$</u>

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

7. DETTE À LONG TERME

	1996	1995
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,15 % et 8,52 % remboursables par versements annuels de 331 993 \$ et 457 700 \$, échéant en 2001	6 246 421 \$	7 036 114 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, 1,6 million de dollars remboursable en fonction de l'amortissement des immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution et 1,8 million de dollars sans modalités de remboursement	3 448 814	3 793 348
Dû au ministère des Relations internationales, sans intérêt et sans modalités de remboursement	18 830	18 830
	9 714 065	10 848 292
Versements échéant en deçà d'un an	1 124 299	1 156 985
	<u>8 589 766 \$</u>	<u>9 691 307 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochaines années financières se détaillent comme suit:

1997	1 099 157 \$
1998	811 358
1999	813 627
2000	816 133
2001	818 842

8. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme, en monnaie étrangère, échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2006, pour la location de locaux commerciaux et de résidences.

Les paiements minimums futurs pour les prochaines années financières, excluant ceux relatifs à la résiliation de baux, s'établissent comme suit:

	Locaux commerciaux	Résidences	Total
1997	4 637 800 \$	760 700 \$	5 398 500 \$
1998	3 060 300	283 900	3 344 200
1999	2 231 100	157 800	2 388 900
2000	2 163 600	163 900	2 327 500
2001	1 599 800	169 500	1 769 300
2002 et subséquent	4 802 600	42 900	4 845 500
	<u>18 495 200 \$</u>	<u>1 578 700 \$</u>	<u>20 073 900 \$</u>

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

9. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 14 371 \$ (1995: 16 671 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

10. RECouvreMENT DE TAXES

Le Fonds estime qu'en vertu de privilèges diplomatiques accordés par la France, il pourrait se voir rembourser 42 700 \$ de taxe sur la valeur ajoutée sur certains achats faits au cours de l'année 1995-1996 et des années antérieures. De plus, des démarches ont été entreprises auprès de ce pays afin d'obtenir un tel privilège sur d'autres achats. Le Fonds est présentement en attente d'une décision du ministère des Affaires étrangères de la France et le montant réclamé s'élève à 783 000 \$. Ces remboursements seront inscrits aux livres lorsque les réclamations produites seront acceptées.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 13 juin 1996

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS
(L.R.Q., c. R-3.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
REVENUS		
Droits, honoraires et ventes diverses (note 3)	25 780 079 \$	26 926 338 \$
Intérêts	2 705 536	1 632 269
	<u>28 485 615</u>	<u>28 558 607</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	6 273 238	6 111 400
Services professionnels et administratifs	4 520 610	2 611 590
Transport et communication	209 337	267 991
Entretien et réparations	43 161	35 524
Loyers	912 540	964 257
Fournitures et approvisionnement	72 701	89 429
Amortissement des immobilisations	55 157	67 773
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	2 440 959	1 009 472
Autres dépenses	2 829	1 329
	<u>14 530 532</u>	<u>11 158 765</u>
REVENU NET	13 955 083	17 399 842
EXCÉDENT AU DÉBUT	41 904 507	24 504 665
EXCÉDENT À LA FIN	<u>55 859 590 \$</u>	<u>41 904 507 \$</u>

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	13 955 083 \$	17 399 842 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	55 157	67 773
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	2 440 959	1 009 472
	<u>16 451 199</u>	<u>18 477 087</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	2 596 907	(5 663 107)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	<u>19 048 106</u>	<u>12 813 980</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions:		
Immobilisations	(11 948)	(27 463)
Frais de développement de systèmes informatiques	(6 470 283)	(7 038 732)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	<u>(6 482 231)</u>	<u>(7 066 195)</u>
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	12 565 875	5 747 785
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	31 483 936	25 736 151
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>44 049 811 \$</u>	<u>31 483 936 \$</u>

Les liquidités du Fonds comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	54 477 \$	708 479 \$
Placements temporaires, au coût	43 995 334	30 775 457
Débiteurs	1 243 614	1 368 116
Intérêts courus à recevoir	207 685	926 261
Frais payés d'avance	70 903	
	<u>45 572 013</u>	<u>33 778 313</u>
Frais de développement de systèmes informatiques (note 4)	13 892 445	9 863 121
Immobilisations (note 5)	100 865	144 074
	<u>59 565 323 \$</u>	<u>43 785 508 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	3 705 733 \$	1 881 001 \$
EXCÉDENT	55 859 590	41 904 507
	<u>59 565 323 \$</u>	<u>43 785 508 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 7)

Jocelyne Lefort
Administratrice du Fonds de la réforme
du cadastre québécois

Rémy Girard
Sous-ministre associé aux terres

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois, constitué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1), est chargé d'effectuer la réforme du cadastre québécois et, notamment, de procéder à la rénovation cadastrale du territoire et d'assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux. Les sommes nécessaires au paiement du coût de ces travaux sont prises sur le Fonds. Les travaux de rénovation cadastrale devraient s'intensifier au cours des prochaines années et se terminer en l'an 2011. Le coût prévu des travaux à réaliser au cours de ces exercices s'élève à plus de 500 M\$ pour des revenus de l'ordre de 460 M\$.

Ce Fonds est administré par le ministre des Finances mais la comptabilité en est tenue au ministère des Ressources naturelles. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations et frais de développement de systèmes informatiques

Le Fonds capitalise les frais de développement de systèmes informatiques acquis en cours d'année financière ainsi que les immobilisations dont le coût unitaire est de 1 000 \$ et plus. Ces acquisitions sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. Les frais de développement de systèmes informatiques seront amortis au fur et à mesure de la livraison et de l'utilisation des systèmes.

3. DROITS, HONORAIRES ET VENTES DIVERSES

	1996	1995
Droits et honoraires perçus par les régistrateurs du Fonds des registres du ministère de la Justice	23 578 502 \$	24 758 316 \$
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	2 201 577	2 168 022
	<u>25 780 079 \$</u>	<u>26 926 338 \$</u>

4. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

	1996			1995
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes informatiques	17 342 876 \$	3 450 431 \$	13 892 445 \$	9 863 121 \$

5. IMMOBILISATIONS

	1996			1995
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	637 673 \$	536 808 \$	100 865 \$	144 074 \$

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 304 251 \$ (1995: 296 984 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé envers deux fournisseurs relativement au développement et à l'exploitation de ses systèmes informatiques et avec des firmes d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale. Ces engagements contractuels se répartissent comme suit:

1997	6 948 930 \$
1998	6 010 934
1999	2 653 025
2000	1 596 255
2001	340 137
	17 549 281 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la réforme du cadastre québécois du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
 Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 14 août 1996

**FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX
(L.Q. 1995, chapitre 68)**

**PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS
de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 1996**

PROVENANCE DES FONDS

Taxe sur le pari mutuel	<u>2 926 023 \$</u>
-------------------------	---------------------

RÉPARTITION DES FONDS

Pour le soutien de l'industrie des
courses de chevaux (note 3)

Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc.	2 157 607
Hippodrome de Montréal	706 099
Hippodrome de Québec	62 317
	<u>2 926 023 \$</u>

**BILAN
au 31 mars 1996**

ACTIF

À recevoir du gouvernement du Québec	<u>1 504 479 \$</u>
--------------------------------------	---------------------

PASSIF

Dû aux organismes de l'industrie des courses de chevaux	<u>1 504 479 \$</u>
--	---------------------

André Abgral
Administrateur du Fonds de l'industrie des
courses de chevaux

André Vézina
Sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux (L.Q. 1995, chapitre 68), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, date de début des opérations du Fonds. Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux.

Le Fonds est constitué principalement des sommes versées par le ministre du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel perçu en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q, c. T-0.1).

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée au ministre des Finances. Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. RÉPARTITION DES FONDS

En vertu d'un décret du gouvernement, les sommes provenant de la taxe sur le pari mutuel perçues par le ministre du Revenu et déposées dans le Fonds sont réparties entre la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc. et les hippodromes. Ces dernières reçoivent 25 % de la taxe sur le pari mutuel alors que le montant attribué à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc. est établi en vertu du décret 666-94.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de l'industrie des courses de chevaux du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état de la provenance et répartition des fonds de l'exercice de trois mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que la provenance et la répartition des fonds et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de trois mois terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 19 août 1996

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS
REVENUS DE PLACEMENTS ET SOLDE À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
SOLDE AU DÉBUT	43 395 \$	23 279 \$
Revenus de placements	52 192	43 395
Remise au Fonds consolidé du revenu		(23 279)
SOLDE À LA FIN	95 587 \$	43 395 \$

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS CUMULÉS
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996			1995
	Détaillants	Grossistes	Total	Total
Revenus de placements	349 771 \$	286 270 \$	636 041 \$	409 379 \$
Contributions annulées	12 838	12 574	25 412	49 503
	362 609	298 844	661 453	458 882
Réclamations et frais de fiducie	160 883	1 517 437	1 678 320	932 521
Frais d'administration - gouvernement du Québec	32 070	4 792	36 862	36 862
	192 953	1 522 229	1 715 182	969 383
Perte avant élément suivant	169 656	(1 233 385)	(1 053 729)	(510 501)
Diminution de la provision pour réclamations				844 637
Revenu net (perte nette)	169 656	(1 223 385)	(1 053 729)	334 136
Revenus cumulés au début	763 567	335 813	1 099 380	765 244
Revenus cumulés à la fin	933 223 \$	(887 572) \$	45 651 \$	1 099 380 \$

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
Encaisse	11 055 \$	160 728 \$
Placements temporaires - au coût	632 235	588 108
Revenus de placements à recevoir	3 357	4 816
Dû par les fonds des cautionnements collectifs	250 000	
Avance temporaire à un fiduciaire	100 000	
Obligations reçues en dépôt (valeur de réalisation: 1996: 350 755 \$; 1995: 373 974 \$)	335 000	373 000
	<u>1 331 647 \$</u>	<u>1 126 652 \$</u>
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
Encaisse	150 314 \$	224 173 \$
Placements temporaires - au coût	489 316	618 906
Revenus de placements à recevoir	45 838	65 450
Débiteurs	204 541	110 886
Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	5 841 880	5 768 380
	<u>6 731 889 \$</u>	<u>6 787 795 \$</u>
PASSIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
Réclamations et frais de fiducie à payer		1 340 \$
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 4)	1 236 060 \$	1 081 917
Solde des revenus de placements à verser au Fonds consolidé du revenu	95 587	43 395
	<u>1 331 647 \$</u>	<u>1 126 652 \$</u>
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
Dû au fonds des cautionnements individuels	250 000 \$	
Réclamations et frais à payer	607 259	48 763 \$
Provision pour réclamations (note 6)	334 500	334 500
Contributions de base (note 5)	5 494 479	5 305 152
Avoir du fonds: Revenus cumulés	45 651	1 099 380
	<u>6 731 889 \$</u>	<u>6 787 795 \$</u>
ÉVENTUALITÉ (note 6)		

La Présidente de l'Office de la protection du consommateur,
Marie Bédard

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 mars 1996****1. COMPOSITION DES FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION**

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du Gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et sont administrés par la présidente de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus de placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyage ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière des fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Cautionnements

Les cautionnements individuels et les contributions à titre de cautionnements collectifs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration autres que ceux relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés aux fonds des cautionnements des agents de voyages.

3. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1996	1995
Nombre d'unités	6 947	6 863
Coût d'acquisition des unités	5 841 880 \$	5 768 380 \$
Valeur marchande des unités au 31 mars	5 986 344 \$	5 650 181 \$
Valeur marchande par unité au 31 mars	862 \$	823 \$

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

4. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	1996	1995
Solde au début	1 081 917 \$	1 126 265 \$
Dépôts de cautionnements	297 000	163 000
	<u>1 378 917</u>	<u>1 289 265</u>
Réclamations et frais de fiducie	13 983	2 348
Remises de cautionnements	65 874	60 000
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	63 000	145 000
	<u>142 857</u>	<u>207 348</u>
Solde à la fin	<u>1 236 060 \$</u>	<u>1 081 917 \$</u>

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 26 308 750 \$ au 31 mars 1996 (27 390 000 \$ au 31 mars 1995). Cette estimation exclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

5. CONTRIBUTIONS DE BASE - CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS

	1996	1995
Détaillants		
Solde au début	3 031 563 \$	2 768 696 \$
Contributions reçues	323 361	455 614
Contributions remboursées	(155 228)	(167 157)
Contributions annulées virées aux revenus	(12 838)	(25 590)
Solde à la fin	<u>3 186 858</u>	<u>3 031 563</u>
Grossistes		
Solde au début	2 273 589	2 254 970
Contributions reçues	228 927	259 931
Contributions remboursées	(182 321)	(217 399)
Contributions annulées virées aux revenus	(12 574)	(23 913)
Solde à la fin	<u>2 307 621</u>	<u>2 273 589</u>
Solde à la fin - détaillants et grossistes	<u>5 494 479 \$</u>	<u>5 305 152 \$</u>

6. ÉVENTUALITÉ

Selon un jugement de la Cour supérieure du Québec rendu en mars 1991, un fournisseur de services à une agence de voyages qui a cessé ses activités a pu être indemnisé en vertu de la Loi sur les agents de voyages et ses règlements. À la suite de ce jugement, une modification au règlement sur les agents de voyages, entrée en vigueur le 14 mai 1992, fait en sorte que ce type de réclamation n'est plus recevable par l'Office de la protection du consommateur. Néanmoins, les fournisseurs de services lésés par une agence de voyages peuvent effectuer une réclamation à l'Office pour les événements survenus avant le 14 mai 1992. La réclamation à cet effet doit être transmise à l'intérieur d'un délai maximum de cinq ans.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**
31 mars 1996

6. ÉVENTUALITÉ (suite)

L'Office de la protection du consommateur a l'intention de contester les réclamations reçues au montant de 2 M\$. À la date de préparation des états financiers, l'Office de la protection du consommateur n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le montant requis pour couvrir toutes les réclamations à venir. Cependant, pour les réclamations actuelles, une provision au montant de 334 500 \$ a été comptabilisée au 31 mars 1996.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds des cautionnements des agents de voyages au 31 mars 1996 ainsi que l'état des revenus de placements et du solde à verser au Fonds consolidé du revenu du Fonds des cautionnements individuels et l'état des revenus et dépenses et des revenus cumulés des Fonds des cautionnements collectifs de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la présidente de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de ces fonds au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de leurs opérations et l'évolution de leur situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 12 septembre 1996

**FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN
(L.R.Q., c. M-28 et T-12)**

PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des automobilistes - net (note 1)	57 520	56 972
RÉPARTITION DES FONDS		
Pour le financement des services de transport en commun (note 3)		
- Agence métropolitaine de transport	9 207	
- Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	23 168	29 994
- Société de transport de la Ville de Laval	2 642	3 484
- Société de transport de la rive-sud de Montréal	3 736	4 925
- Société de transport de l'Outaouais	3 473	3 438
- Corporation intermunicipale de transport des Forges	1 869	1 848
- Corporation intermunicipale de transport du Saguenay	2 152	2 124
- Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke	2 015	1 981
- Société de transport de la Communauté urbaine de Québec	8 481	8 450
- Corporation intermunicipale de transport de la rive-sud de Québec	777	728
	<u>57 520</u>	<u>56 972</u>

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

BILAN
au 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
ACTIF		
Encaisse	15	13
Placement temporaire - au coût	12 200	11 690
Contributions à recevoir de la Société de l'assurance automobile du Québec	1 496	1 515
Fonds répartis à recevoir d'organismes publics de transport en commun	134	69
	<u>13 845</u>	<u>13 287</u>
PASSIF		
Dû aux organismes publics de transport en commun	<u>13 845</u>	<u>13 287</u>

P. Gignac
Administrateur du Fonds des contributions
des automobilistes au transport en commun

Yvan Demers
Sous-ministre des Transports

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 mars 1996**

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est constitué en vertu de la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., chapitre M-28). Il a pour objet de pourvoir au financement des services de transport en commun des organismes publics visés à l'article 88.1 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12).

Le Fonds est constitué des contributions des automobilistes au transport en commun perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec, déduction faite d'un montant représentant 2 % des contributions perçues pour couvrir les frais d'administration de la Société.

La gestion des sommes qui constituent le Fonds est confiée au ministre des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les états financiers ne présentent pas les intérêts produits par le Fonds qui sont versés au Fonds consolidé du revenu ni les frais d'administration du Fonds qui sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS

Les sommes qui constituent le Fonds sont réparties en proportion des contributions perçues dans chaque région mentionnée dans la loi. Chaque organisme public de transport en commun, dont le territoire se situe dans une autre région que celles de Montréal et de Québec, reçoit toute la part attribuable à sa région. Quant à la région de Montréal, jusqu'au 31 décembre 1995, et à celle de Québec, les sommes qui constituent le Fonds ont été réparties entre les organismes dont le territoire fait partie de ces régions, dans une proportion de 80 % à partir des recettes produites par les usagers de leurs réseaux respectifs de transport en commun et, dans une proportion de 20 %, sur la base des contributions des automobilistes ayant leur adresse dans une municipalité ou une réserve indienne appartenant à leurs territoires respectifs. Depuis le 1^{er} janvier 1996, les sommes du Fonds qui sont attribuables à la région de Montréal sont versées à l'Agence métropolitaine de transport.

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que la provenance et la répartition des fonds et l'évolution de la situation financière du Fonds pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 26 septembre 1996

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES
(L.Q., 1995, c. 18)**REVENUS ET DÉPENSES**
de l'exercice de quatre mois terminé le 31 mars 1996

	<u>1996</u>
REVENUS	
Subvention d'équilibre du gouvernement du Québec	1 771 814 \$
Intérêts	186
Frais d'arrérages et autres	4 485
	<u>1 776 485 \$</u>
DÉPENSES DE TRANSFERT	
Honoraires de gestion (note 3)	1 716 941 \$
Amortissement	59 358
Autres intérêts	186
	<u>1 776 485 \$</u>

PENSIONS ALIMENTAIRES ENCAISSÉES ET VERSÉES (note 4)

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

BILAN
au 31 mars 1996

	Bilan au 31 mars 1996	Bilan d'ouverture au 1 ^{er} décembre 1995
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs alimentaires	916 280 \$	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	179 796	
	<u>1 096 076</u>	
Immobilisations (note 5)	1 287 506	
Frais de développement de systèmes (note 6)	5 411 047	1 592 653 \$
	<u>7 794 629 \$</u>	<u>1 592 653 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû aux créanciers alimentaires	784 084 \$	
Fournisseurs	3 219 755	
	<u>4 003 839</u>	
Sûretés confiées au Fonds (note 7)	40 082	
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 8)	3 750 708	1 592 653 \$
	<u>7 794 629 \$</u>	<u>1 592 653 \$</u>

Claude Aubin
Administrateur du Fonds des
pensions alimentaires

Nicole Malo
Sous-ministre du Revenu

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des pensions alimentaires est constitué par la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L.Q. 1995, chapitre 18), entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1995. Cette loi prévoit qu'un débiteur alimentaire doit verser au ministre du Revenu la pension au bénéficiaire du créancier alimentaire sauf si le tribunal, dans les cas qui y sont prévus, en décide autrement. Deux fois par mois, le ministre verse au créancier alimentaire le montant de la pension et des arrérages. Lorsque le montant de la pension n'est pas reçu par le ministre à l'échéance, le Fonds consolidé du revenu peut avancer les sommes nécessaires au versement de la pension alimentaire pendant une période d'au plus trois mois jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Le Fonds est administré par le ministre du Revenu. Celui-ci certifie de plus que les engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas les soldes disponibles et leur sont conformes. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce fonds est prévu dans sa loi constitutive.

Le gouvernement du Québec contribue à l'équilibre des revenus et dépenses d'administration du Fonds en versant une subvention d'équilibre prélevée sur les crédits alloués à cette fin au ministère du Revenu par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33 1/3 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement des systèmes transférés au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisés à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Ces frais représentent les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes reliés aux activités des pensions alimentaires. Ils sont portés aux opérations sur une période de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de leur mise en opération.

3. HONORAIRES DE GESTION

Le ministère du Revenu facture des honoraires de gestion au Fonds sur la base des services rendus pour l'administration de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

	1996
Traitements	966 178 \$
Dépenses de fonctionnement	714 703
Intérêts sur avances	36 060
	<u>1 716 941 \$</u>

4. PENSIONS ALIMENTAIRES ENCAISSÉES ET VERSÉES

Au cours de l'exercice, le Fonds des pensions alimentaires a encaissé 903 458 \$ des débiteurs alimentaires et a versé 991 087 \$ aux créanciers alimentaires. Ces montants ne sont pas présentés dans les états financiers. L'excédent constitue des avances reçues du Fonds consolidé du Revenu.

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1996

5. IMMOBILISATION

	31 mars 1996			1 ^{er} décembre 1995
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût
Mobilier et équipement de bureau	7 985 \$	532 \$	7 453 \$	
Équipements informatiques	1 302 431	22 378	1 280 053	
	<u>1 310 416 \$</u>	<u>22 910 \$</u>	<u>1 287 506 \$</u>	

6. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	31 mars 1996			1 ^{er} décembre 1995
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Coût ou valeur attribuée
Frais de développement de systèmes	5 447 495 \$	36 448 \$	5 411 047 \$	1 592 653 \$

7. SÛRETÉS CONFIIÉES AU FONDS

Le Fonds détient, en garantie du paiement de la pension, des sûretés liquides et non-liquides. Les sûretés en numéraire sont comptabilisées au passif du Fonds et des intérêts au taux légal sont remis annuellement au débiteur. Les autres sûretés, détenus par le Fonds et ne procurant pas d'avantage économique futur, sont constitués de lettres de garanties bancaires au montant de 53 334 \$.

8. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	31 mars 1996	1 ^{er} décembre 1995
Avances (note 4)	87 629 \$	
Immobilisations et frais de développement de systèmes	3 538 156	1 592 653 \$
Honoraires de gestion, intérêts et autres	124 923	
	<u>3 750 708 \$</u>	<u>1 592 653 \$</u>

Ces sommes portent intérêt au taux préférentiel bancaire, sans modalité de remboursement, et viennent à échéance le 31 mars de l'an 2000. Elles peuvent être remboursées par anticipation, en tout ou en partie, sans pénalité.

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 1995 et le bilan au 31 mars 1996 du Fonds des pensions alimentaires du gouvernement du Québec ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice de quatre mois terminé le 31 mars 1996. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 1^{er} décembre 1995 et au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de quatre mois terminé le 31 mars 1996 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 30 août 1996

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ
(L.R.Q., c. R-5)

PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS
pour l'année financière terminée le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations		
Employeurs	3 544 889	3 078 659
Particuliers	149 149	220 816
Contribution du Fonds consolidé du revenu	1 097 150	1 245 941
	<u>4 791 188</u>	<u>4 545 416</u>
RÉPARTITION DES FONDS		
Pour le financement des programmes (note 1)		
Régime d'assurance-maladie	2 944 169	2 895 679
Services hospitaliers	1 847 019	1 649 737
	<u>4 791 188</u>	<u>4 545 416</u>

BILAN
au 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
ACTIF		
Cotisation à recevoir des employeurs	122 351	132 794
Contribution à recevoir du Fonds consolidé du revenu	56 645	69 255
	<u>178 996</u>	<u>202 049</u>
PASSIF		
Dû à la Régie de l'assurance-maladie du Québec	117 821	135 652
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	61 175	66 397
	<u>178 996</u>	<u>202 049</u>

ÉVENTUALITÉ (note 3)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 4)

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des services de santé, créé au ministère des Finances par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour objet de pourvoir au financement des programmes du régime d'assurance-maladie et des services hospitaliers. Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers et par les sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu. La perception des cotisations des employeurs et des particuliers est effectuée par le ministère du Revenu.

Les cotisations des employeurs et des particuliers sont réparties également entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux tandis que les sommes versées par le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu servent à combler les besoins de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les cotisations des employeurs et des particuliers au Fonds sont constituées des sommes encaissées et des comptes émis au cours de l'année financière, de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1^{er} avril.

Les sommes attribuées à la Régie de l'assurance-maladie du Québec ont été établies de façon à comprendre la valeur des demandes de paiement reçues par cette dernière jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1^{er} avril dans le cadre du régime d'assurance-maladie.

Cependant, pour les services rendus, les montants sont régularisés pour tenir compte des enveloppes globales prédéterminées en vertu des accords-cadres convenus entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec pour la période du 1^{er} avril 1995 au 31 mars 1998.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. ÉVENTUALITÉ

La Commission de la santé et de la sécurité du travail conteste le remboursement du coût d'actes médicaux dispensés depuis 1985 à certaines victimes de lésions professionnelles. Il en est de même des frais d'administration s'y rattachant.

La direction de la Régie de l'assurance-maladie du Québec ne reconnaît pas les prétentions de la Commission et exige une révision des processus de celle-ci afin qu'elle puisse relier tous les avis d'accident aux services médicaux rendus aux accidentés du travail.

Cette décision de la Commission pourrait faire en sorte que le Fonds assume des coûts supplémentaires maximum de l'ordre de 61,0 M\$ pour la période se terminant le 31 mars 1996 et d'environ 5,0 M\$ annuellement par la suite.

Des discussions sont en cours entre la Commission et la Régie en vue de trouver une solution à ce litige.

4. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu de la Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu et d'autres dispositions législative (1995, chapitre 69), sanctionnée le 15 décembre 1995 et entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996, le coût des services rendus et des biens fournis aux prestataires d'aide de dernier recours (régime d'assistance-maladie) sera assumé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Par conséquent, ce programme dont le coût annuel estimé est de 340 millions de dollars sera financé par le Fonds à compter de l'année financière débutant le 1^{er} avril 1996.

5. INTÉGRATION AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU GOUVERNEMENT

Les comptes du Fonds sont intégrés aux états financiers annuels du gouvernement du Québec.

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services de santé du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que la provenance et la répartition des fonds et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 29 août 1996

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE
(L.R.Q., c. M-15.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
VENTES	2 604 240 \$	2 074 670 \$
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES (note 3)	1 129 874	924 933
REVENU BRUT	1 474 366	1 149 737
HONORAIRES DE GESTION DE SERVICES SPÉCIALISÉS	168 936	130 347
AUTRES REVENUS	1 652	2 380
	<u>1 644 954</u>	<u>1 282 464</u>
 FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	889 240	847 264
Honoraires professionnels	15 363	9 881
Communications	55 040	38 645
Loyers	154 577	159 090
Entretien et réparations	15 154	15 591
Fournitures et approvisionnements	27 386	27 445
Créances douteuses	5 872	1 647
Intérêts et frais bancaires	2 898	2 924
Matériel et équipement	23 884	7 156
Amortissement des immobilisations	19 403	28 859
Amortissement des frais reportés	10 824	10 824
	<u>1 219 641</u>	<u>1 149 326</u>
 REVENU NET	425 313	133 138
DÉFICIT AU DÉBUT	(101 864)	(235 002)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u>323 449 \$</u>	<u>(101 864) \$</u>

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	81 829 \$	76 629 \$
Placement temporaire - au coût	1 960 000	1 310 000
Débiteurs	449 303	380 178
Contributions pour des services spécialisés à recevoir	259 076	61 313
Stocks	254 509	271 482
Frais payés d'avance	8 028	15 743
	<u>3 012 745</u>	<u>2 115 345</u>
Immobilisations (note 4)	76 821	38 911
Frais reportés	54 120	64 944
	<u>3 143 686 \$</u>	<u>2 219 200 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	415 342 \$	236 051 \$
Crédit reporté (note 5)	1 956 459	1 636 577
	<u>2 371 801</u>	<u>1 872 628</u>
Avance du ministère des Ressources naturelles, sans intérêt et sans modalités de remboursement	448 436	448 436
	<u>2 820 237</u>	<u>2 321 064</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	323 449	(101 864)
	<u>3 143 686 \$</u>	<u>2 219 200 \$</u>

Francine Beaulieu
 Administratrice du Fonds d'information
 géographique et foncière

Michel Clair pour le
 Sous-ministre associé aux terres

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'information géographique et foncière, fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (L.R.Q., chapitre M-15.1) a pour objet d'offrir la prestation, sur demande et à titre onéreux, de services spécialisés de prise de vues aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection, d'arpentage ainsi que la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information dans les domaines mentionnés précédemment ainsi que certaines données cadastrales.

Ce Fonds est administré par le ministère des Ressources naturelles. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu. Ces intérêts ne sont pas présentés dans l'état des opérations et du déficit.

L'excédent du Fonds est versé au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de matières premières, de documents photographiques et cartographiques sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les acquisitions de matériel et d'équipement, dont le coût unitaire est de 1 000 \$ et plus, sont capitalisées sauf celles effectuées dans le cadre des projets de services spécialisés. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Frais reportés

Les frais reportés représentent le coût du droit d'utilisation pour une période de 10 ans d'équipements informatiques et des données qu'ils contiennent. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3. COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

	1996	1995
Stocks au début	271 482 \$	288 716 \$
Traitements et avantages sociaux	113 569	116 667
Achats	999 332	791 032
	<u>1 384 383</u>	<u>1 196 415</u>
Stocks à la fin	254 509	271 482
	<u>1 129 874 \$</u>	<u>924 933 \$</u>

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 1996

4. IMMOBILISATIONS

	1996		1995
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net
Matériel et équipement	252 197 \$	175 376 \$	76 821 \$
			38 911 \$

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 57 313 \$ (1995: 6 960 \$).

5. CRÉDIT REPORTÉ

Le Fonds gère plusieurs projets de services spécialisés pour le compte de divers participants. Le tableau suivant présente l'évolution des sommes non encore dépensées pour le compte de ces derniers:

	1996	1995
SOLDE AU DÉBUT	1 636 577 \$	1 867 395 \$
Augmentation		
Sommes provenant des participants (incluant les contributions à recevoir)	3 637 156	2 011 361
Diminution		
Dépenses effectuées pour le compte des participants:		
Honoraires professionnels	2 653 253	1 663 349
Traitements et avantages sociaux	332 754	252 658
Fournitures et approvisionnements	129 360	90 686
Frais de déplacement	15 893	11 617
Frais de gestion de services spécialisés	168 936	130 347
Matériel et équipement	17 078	93 522
	3 317 274	2 242 179
SOLDE À LA FIN	1 956 459 \$	1 636 577 \$

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 61 654 \$ (1995: 58 303 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'information géographique et foncière du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 15 juillet 1996

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-8)

OPÉRATIONS ET DÉFICIT
de l'année financière terminée le 31 mars 1996

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
REVENUS		
Services rendus	1 703 658 \$	1 572 499 \$
 FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	931 425	886 749
Loyers	102 714	100 770
Honoraires professionnels	138 909	15 165
Frais de déplacement et de séjour	2 614	3 513
Communications	88 664	59 822
Services informatiques	50 580	74 505
Achats de données statistiques	296 462	278 377
Fournitures informatiques	15 511	15 043
Impressions et frais de bureau	112 031	119 967
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	17 377	14 917
Autres	13 659	11 730
Amortissement des immobilisations	7 008	6 733
Amortissement des frais reportés	175	350
	<u>1 777 129</u>	<u>1 587 641</u>
 PERTE NETTE	 73 471	 15 142
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>27 527</u>	<u>12 385</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>100 998 \$</u>	<u>27 527 \$</u>

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	12 386 \$	25 128 \$
Débiteurs	648 840	285 417
Travaux en cours	92 503	221 050
Avances sur achats de données statistiques	109	2 530
Stocks	4 762	
	<u>758 600</u>	<u>534 125</u>
Immobilisations (note 3)	64 753	12 415
Frais reportés	175	350
	<u>823 528 \$</u>	<u>546 890 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Créditeurs		
Bureau de la statistique du Québec	77 863 \$	38 003 \$
Autres	198 938	75 402
Avances de clients sur contrats de service	67 675	41 950
Intérêts courus	5 716	5 198
Revenus reportés	213 334	72 864
	<u>563 526</u>	<u>233 417</u>
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 4)	361 000	341 000
	<u>924 526</u>	<u>574 417</u>
DÉFICIT	100 998	27 527
	<u>823 528 \$</u>	<u>546 890 \$</u>

Richard Lapointe
Administrateur du Fonds du Bureau
de la statistique du Québec

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds du Bureau de la statistique du Québec, fonds spécial constitué par la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec (L.R.Q., chapitre B-8), a pour objet de défrayer la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail du personnel nécessaire à la fourniture de services rendus par le Bureau ainsi que les autres coûts encourus à cette fin.

Les surplus du Fonds sont intégralement remis au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués au pourcentage des services rendus au 31 mars en fonction des revenus des contrats de service.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Frais reportés

Les coûts des données de recensement sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 50 % l'an.

3. IMMOBILISATIONS

	1996		1995	
	Coût *	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	127 826 \$	63 993 \$	63 833 \$	12 415 \$
Mobilier et équipement	16 233	15 313	920	
	<u>144 059 \$</u>	<u>79 306 \$</u>	<u>64 753 \$</u>	<u>12 415 \$</u>

* Coût

	1996	1995
Solde au début	191 645 \$	205 868 \$
Acquisitions	59 345	10 020
	<u>250 990</u>	<u>215 888</u>
Radiation	(106 931)	(24 243)
Solde à la fin	<u>144 059 \$</u>	<u>191 645 \$</u>

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 1996

4. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1996	1995
Avances portant intérêt au taux préférentiel bancaire, sans modalités de remboursement, échéant le 31 décembre 1997 et remboursables par anticipation	361 000 \$	341 000 \$

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 38 774 \$ (1995: 42 370 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Bureau de la statistique du Québec du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état des opérations et du déficit de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 5 septembre 1996

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 1995	Encaissements	Remboursements	Solde au 31 mars 1996
Taxe sur les produits et services:				
Recettes perçues	153 018	4 668 053	4 746 124	74 947
Crédits pour intrants		2 841 115	2 841 115	
	<u>153 018</u>	<u>7 509 168</u>	<u>7 587 239</u>	<u>74 947</u>
Dépôts de cautionnements et de garanties:				
Sociétés, organismes et particuliers	152 973	99 269	97 126	155 116
Officiers de justice	99 316	137 124	174 738	61 702
Municipalités	2 886	2 116	1 062	3 940
	<u>255 175</u>	<u>238 509</u>	<u>272 926</u>	<u>220 758</u>
	<u>408 193</u>	<u>7 747 677</u>	<u>7 860 165</u>	<u>295 705</u>

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
ACTIF		
Encaisse	1 609	1 462
Valeurs détenues		
Obligations	138 302	138 220
Coupons détachés	5 055	3 786
Bons du trésor	2 930	3 103
Papier commercial		350
Avances au Fonds consolidé du revenu	147 809	261 272
	<u>295 705</u>	<u>408 193</u>
PASSIF		
Dépôts		
Taxe sur les produits et services	74 947	153 018
Cautionnements et garanties		
Sociétés, organismes et particuliers	155 116	152 973
Officiers de justice	61 702	99 316
Municipalités	3 940	2 886
	<u>220 758</u>	<u>255 175</u>
	<u>295 705</u>	<u>408 193</u>

François Martel
Administrateur des fonds en fidéicomis

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS EN FIDÉICOMMIS**NOTES COMPLÉMENTAIRES**
31 mars 1996**1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES**

Les fonds en fidéicomis sont composés:

- de dépôts de cautionnements et de garanties faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des officiers de justice, des municipalités, des sociétés, des organismes et des particuliers. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des finances, qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5).
- de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services.

Les revenus des valeurs détenues sont remis aux déposants de ces valeurs.

Les avances au Fonds consolidé du revenu ne produisent pas d'intérêts.

Les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTION COMPTABLE

Les valeurs détenues sont montrées à leur valeur nominale; celles en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de leur dépôt.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif des fonds en fidéicomis au 31 mars 1996 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif et le passif des fonds en fidéicomis au 31 mars 1996, ainsi que l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 20 septembre 1996

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE
(L.Q., 1976, c. 14)

ÉVOLUTION DU FONDS
pour l'année financière terminée le 31 mars 1996

	1996	1995
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac	32 378 289 \$	24 576 614 \$
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	29 280	26 412
Produit d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	187 283 527	92 485 994
	<u>219 691 096</u>	<u>117 089 020</u>
UTILISATION DES FONDS		
Intérêts sur la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	22 518 209	16 127 535
Parachèvement des installations olympiques Biodôme	2 068 000 36 000	17 805 888 1 284 000
Remboursement d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	193 606 285	86 572 522
Intérêts sur les emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	828 691	785 235
	<u>219 057 185</u>	<u>122 575 180</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS	633 911	(5 486 160)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 944 560	8 430 720
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u><u>3 578 471 \$</u></u>	<u><u>2 944 560 \$</u></u>

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

BILAN
au 31 mars 1996

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
ACTIF		
Encaisse	357 433 \$	40 367 \$
Débiteurs		
Agents et mandataires du ministère du Revenu	3 221 038	2 894 997
Autres		9 196
	<u>3 578 471 \$</u>	<u>2 944 560 \$</u>
 SOLDE DU FONDS	 <u>3 578 471 \$</u>	 <u>2 944 560 \$</u>

Bob McCollough
 Administrateur du Fonds
 spécial olympique

Gilles Godbout
 Sous-ministre des Finances

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1996

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par une loi du Parlement (Lois du Québec, 1976, c. 14). Ce Fonds et les revenus qu'il génère sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. Le Fonds est géré par le ministre des Finances.

Les renseignements concernant les emprunts de la Régie des installations olympiques ainsi que les engagements pour le parachèvement des installations olympiques sont présentés dans les états financiers de la Régie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les remises provenant de la taxe spéciale sur le tabac, encaissées par le ministère du Revenu pendant le mois d'avril et qui représentent des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1^{er} avril, sont comptabilisées aux revenus de l'année financière et à l'actif au 31 mars.

Les intérêts sur les dépôts bancaires et les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le produit et le remboursement de la dette à long terme en devises étrangères du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'emprunt ou du remboursement.

Les remboursements et les intérêts sur les dettes à court et à long terme du Fonds de construction de la Régie de même que la contribution au coût de parachèvement des installations olympiques sont comptabilisés lors de leur déboursement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds spécial olympique du gouvernement du Québec au 31 mars 1996 ainsi que l'état de l'évolution du Fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1996, ainsi que son évolution pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 28 août 1996



Gouvernement du Québec
Ministère des Finances